RCS : VILLEFRANCHE - TARARE
Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00247
Numéro SIREN : 749 990 594
Nom ou dénomination : HOMAE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002010

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VILLEFRANCHE - TARARE

321652

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002010**
n° de gestion : **2014B00247**
n° SIREN : **749 990 594 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 21/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

HOMAE - Société par actions simplifiée
241 rue Victor Hugo 69400 Villefranche-sur-saone -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE (Rhône)

321652

SAS HOMAE

17-007980

2014B00247

241 RUE VICTOR HUGO

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 21/06/2017

B2017/002010

SOMMAIRE

	Pages
- *Bilan actif-passif*	1 et 2
- *Compte de résultat*	3 et 4
- *Annexe*	5 à 9
- *Liasses 2033-A à 2033-G*	10 à 18

Certifié Conforme à l'original.
le Président
le 9/6/2017

SAS COFIGEC RHONE ALPES
329 RUE LEOPOLD LE HON

01006 BOURG EN BRESSE CEDEX
04.74.45.15.29

En Euros

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise : SAS HOMAE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 241 RUE VICTOR HUGO 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Numéro SIRET * : 74990594000022

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122015 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	8 355	016	8 355		1 684
	Immobilisations corporelles *	028	35 992	030	6 273	29 719	9 651
	Immobilisations financières * (1)	040	1 843 076	042		1 843 076	1 843 076
	Total I (5)	044	1 887 424	048	14 628	1 872 796	1 854 412
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	12 000	070		12 000	18 000
	Créances (2) — Autres * (3)	072	52 406	074		52 406	325 944
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	367 536	086		367 536	144 727
	Charges constatées d'avance *	092	1 070	094		1 070	883
	Total II	096	433 012	098		433 012	489 555
	Total général (I+II)	110	2 320 436	112	14 628	2 305 808	2 343 966

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100 000	100 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	10 000	10 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	663 201	439 248
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	240 358	223 953
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	1 013 558	773 201
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	953 869	1 127 760
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 593	4 366
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 313 833)	172	333 788	438 640
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	1 292 250	1 570 766
	Total général (I + II + III)	180	2 305 808	2 343 966

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	752 566
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	34 418
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	50 000		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	8 600

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HOMAE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122016 (1)	Exercice N-1 clos le 31122015 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	200 000 / 200 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	3 051 / 2 904
	Total des produits d'exploitation hors T V.A (I)		232	203 051 / 202 904
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)		242	37 699 / 46 475
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 424)		244	12 627 / 10 873
	Rémunérations du personnel *		250	91 264 / 90 295
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	36 597 / 36 342
	Dotations aux amortissements *		254	9 930 / 12 971
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	1 / 2
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	188 118 / 196 959
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	14 933 / 5 945
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	261 502 / 261 465
	Produits exceptionnels (IV)		290	8 600 /
	Charges financières (V)		294	38 573 / 43 340
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	6 104 / 118
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	240 358 / 223 953

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col 2	312	240 358	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G I) et autres amortissements non déductibles	318	3 067	
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)	324	1 442	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	12 819	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346			350 256 582
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 104	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I S seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * 1.6 3.35 dont imputés sur le résultat :			360 1 104
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société HOMAE a reçu 256 381 € de dividendes de la SAS ABAC INGENIERIE.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 201 €.
La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE 2016 améliore le résultat d'exploitation de manière non significative.
Il fera l'objet d'une demande de remboursement en l'absence d'impôt sur les sociétés à payer.
Le CICE 2016 a été utilisé au financement des investissements.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 355		
Matériel de transport	24 450		34 418
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 574		
TOTAL	26 024		34 418
Autres participations	1 843 076		
TOTAL	1 843 076		
TOTAL GENERAL	1 877 455		34 418

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 355	
Matériel de transport		24 450	34 418	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 574	
TOTAL		24 450	35 992	
Autres participations			1 843 076	
TOTAL			1 843 076	
TOTAL GENERAL		24 450	1 887 424	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 671	1 684		8 355
Matériel de transport	15 281	7 968	18 346	4 903
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 092	278		1 369
TOTAL	16 373	8 246	18 346	6 273
TOTAL GENERAL	23 044	9 930	18 346	14 628

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 684				
Matériel de transport	7 968				
Matériel de bureau informatique mobilier	278				
TOTAL	8 246				
TOTAL GENERAL	9 930				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 000	12 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 283	1 283	
Impôts sur les bénéfices	291	291	
Taxe sur la valeur ajoutée	832	832	
Groupe et associés	50 000	50 000	
Charges constatées d'avance	1 070	1 070	
TOTAL	65 476	65 476	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	27 002	27 002		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 593	4 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 441	14 441		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 317	5 317		
Autres impôts taxes et assimilés	196	196		
Groupe et associés	313 833	313 833		
TOTAL	365 383	365 383		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	313 833			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 an
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 002
Emprunts et dettes financières diverses	9 833
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600
Dettes fiscales et sociales	1 487
Total	41 922

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 070
Total	1 070

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art 531-2/9)

Engagements donnés

L'emprunt moyen terme de 927 K€ au 31 décembre 2016 est garanti par :
- Bpifrance Garantie à hauteur de 40%
- Nantissement des titres SAS ABAC INGENIERIE à hauteur de 80%
- Blocage des comptes courants de l'associé dirigeant à hauteur de 304 K€.

Engagements reçus

HOMAE

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 241 rue Victor Hugo, 69400 Villefranche sur Saône
RCS Villefranche / Tarare 749 990 594

°°°O°°°

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

9 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf juin à 9 H heures, à la Cour des Loges, à LYON, les actionnaires de la société HOMAE, SAS au capital de 100 000 €, divisé en 1000 actions, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence.

Un pouvoir a été donné par Mademoiselle Carole CORNATON à Madame Safia CORNATON et par Monsieur Arnaud CORNATON à Monsieur Franck CORNATON.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck CORNATON.

L'assemblée désigne pour secrétaire, Madame Safia CORNATON.

Assiste également à la présente assemblée Monsieur Jean-Jacques BERTRAND, Commissaire aux Comptes.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par l'assemblée qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés représentant plus du tiers du capital, l'assemblée est régulièrement constituée. Elle peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés
- Les procurations données par les actionnaires représentés.
- Un exemplaire des statuts de la société,

Il dispose également des rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115 du Code de Commerce et 135 du décret sur les sociétés commerciales et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition

des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'assemblée et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2016 et quitus au Président,
- Approbation des conventions réglementées,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Prime de bilan du Président
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses,

Il donne ensuite lecture du rapport du Président, puis présente à l'assemblée le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établis selon les formes et méthodes du plan comptable.
Le commissaire aux comptes présente ses rapports.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après un échange de vues, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des impôts, l'assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 1538 €uros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune de ces conventions qui y sont mentionnées.

Monsieur le Président rappelle les conventions courantes conclues à des conditions normales et dont il a également régulièrement donné connaissance au commissaire aux comptes conformément aux dispositions légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme suit :

Bénéfice de l'exercice	**240 357.80 €uros**
Au compte "autres réserves » Qui s'élève ainsi à 903 558.40 €uros.	240 357.80 €uros

L'assemblée reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. le rapport présenté mentionne que les dividendes des trois derniers exercices se sont élevés à aucun dividende pour les trois exercices précédents de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : PRIME DE BILAN AU PRESIDENT

L'Assemblée générale décide d'attribuer une prime exceptionnelle de bilan de 15 000 € brut au Président, Franck CORNATON. Cette prime sera versée sur la paye de juin 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 10 H 00 après rédaction et signature du présent procès-verbal.

Le Président
Franck CORNATON

La secrétaire
Safia CORNATON

Copie Certifiée Conforme à l'original.
le Président

Jean-Jacques BERTRAND

Expert-Comptable Diplômé

Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon Rhône-Alpes

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

865 Chemin des Lazaristes
01000 SAINT DENIS LES BOURG

Tél. 04.74.21.60.56
Télécopie : 04.74.21.43.37
Adresse e-mail : jbertrand@fecra.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Certifié Conforme à l'original
le Président
le 9/6/2017

N° SIRET : 450 813 225 00049
N° TVA intracommunautaire : FR 18450813225

Raison sociale : **SAS HOMAE**

Forme juridique : **Société par actions simplifiée**

Capital : **100 000 Euros**

Siège social : **241 Rue Victor Hugo**
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

RCS : **VILLEFRANCHE-TARARE 749 990 594**

Code NAF : **7022Z**

Sommaire :

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

- **BILAN ACTIF**

- **BILAN PASSIF**

- **COMPTE DE RESULTAT**

- **ANNEXE**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HOMAE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de mes appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans toutefois remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le paragraphe suivant de l'Annexe « Engagements financiers et autres informations » en page 9.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à SAINT DENIS LES BOURG, le 18 Mai 2017

J.-J. BERTRAND
Commissaire aux Comptes
865 chemin des Lazaristes - CS 70040
01002 SAINT-DENIS LES BOURG CEDEX



Jean-Jacques BERTRAND

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon